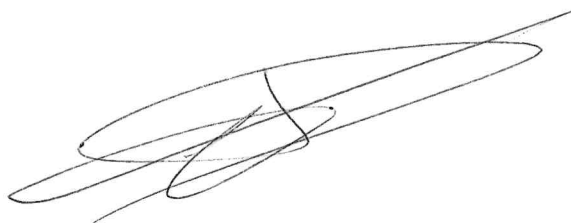


2.C.E Concept Cuisine Environnement
Société à responsabilité limitée
au capital de 11 250 euros
Siège social : Lotissement le Mas de la Treille
Chemin du Pressoir
38800 CHAMPAGNIER
492 721 089 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2025

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026



N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2.C.E. CONCEPT CUISINE ENVIRONNEMENT - SIREN : 492721089												
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐				
								Exercice N clos le 31/12/2025				
								Net				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA	0		0	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	0	AC	0	0				
		Frais de développement		CX	0	CQ	0	0				
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	0	AG	0	0				
		Fonds commercial (1)		AH	0	AI	0	0				
		autres immos incorporelles		AJ	0	AK	0	0				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	0	AM	0	0				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	0	AO	0	0				
		Constructions		AP	0	AQ	0	0				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	56 180	AS	24 077	32 103				
		Autres immos corporelles		AT	11 010	AU	7 798	3 212				
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	0	AW	0	0				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations		CS	4 500 000	CT	0	4 500 000				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	0	CV	0	0				
		Créances rattachées à participations		BB	0	BC	0	0				
		Autres titres immobilisés		BD	0	BE	0	0				
		Prêts		BF	0	BG	0	0				
		Autres immobilisations financières		BH	0	BI	0	0				
		Total (II)		BJ	4 567 190	BK	31 875	4 535 315				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	0	BM	0	0				
		En cours de production de biens		BN	0	BO	0	0				
		En cours de production de services		BP	0	BQ	0	0				
		Produits intermédiaires et finis		BR	0	BS	0	0				
		Marchandises		BT	0	BU	0	0				
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV	0	BW	0	0				
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	992 832	BY	0	992 832				
		Autres créances (3)		BZ	887	CA	0	887				
		Capital souscrit appelé, non versé		CB	0	CC	0	0				
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD	0	CE	0	0				
		Disponibilités		CF	818 153	CG	0	818 153				
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	1 840	CI	0	1 840				
Total (III)		CJ	1 813 712	CK	0	1 813 712						
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	0			0						
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	0			0						
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN	0			0						
Total général (I à VI)								CO	6 380 902	1A	31 875	6 349 027
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0			
Clause de réserve de propriété - immob.		0	stocks			0	créances		0			

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				2.C.E. CONCEPT CUISINE ENVIRONNEMENT - SIREN : 492721089		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				11 250	)	DA 11 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB 0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	0)	DC 0
	Réserve légale (3)						DD 1 125
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE 0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	0)	DF 0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	0)	DG 5 553 975
	Report à nouveau						DH 0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI 465 979
	Subventions d'investissement						DJ 0
	Provisions réglementées						DK 0
	TOTAL (I)						DL 6 032 329
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées						DN 0	
TOTAL (II)						DO 0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP 0
	Provisions pour charges						DQ 0
	TOTAL (III)						DR 0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS 0
	Autres emprunts obligataires						DT 0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU 991
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	0)	DV 1 881
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW 0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX 5 460
	Dettes fiscales et sociales						DY 299 223
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ 0
	Instrument financier à terme						D1 0
	Autres dettes						EA 0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB 9 143
TOTAL (IV)						EC 316 698	
Écart de conversion passif et différence d'évaluation						ED 0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE 6 349 027	
RENNVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B 0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C 0	
			- Écart de réévaluation libre			1D 0	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E 0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme					EF 0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG 316 698
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH 991	



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **6 349 027,19 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 465 978,58 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	N/A
Bureaux	N/A
Agencements	N/A
Mobilier	10 ans
Travaux	N/A
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	N/A
Brevets	N/A
Autres	5 à 10 ans (Installations techniques)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **2.C.E. CONCEPT CUISINE ENVIRONNEMENT** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.